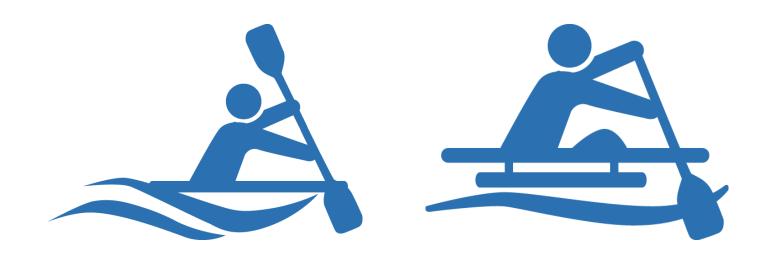


Règlement Sportif Ocean-Racing / Va'a applicable au 1^{er} février 2017

Synthèse des modifications





A – Structuration des réunions clés



Constat:

- La qualité de l'organisation du comité de compétition et du briefing des compétiteurs est très variable.
- Ceci peut avoir des incidences majeures sur les compétitions

• Proposition:

 Ancrer réglementairement le déroulement de ces réunions. Les détails font l'objet d'une annexe au règlement sportif.

• Impact:

- Modifier l'article RP 15
- Ajouter l'article RP 18



B – Les différents types de départ en compétition



Constat :

 Nécessité de clarifier les modalités de départ en fonction des embarcations.

Proposition :

 Différencier les procédures entre les embarcations monoplaces, biplaces et V6.

• Impact:



C – Sanction en cas d'absence à l'émargement



Constat:

- Une sanction de 10 minutes
- Pas de flexibilité pour le juge arbitre

Proposition :

 Donner de la latitude au juge arbitre pour mettre une sanction de temps ou disqualifier en fonction de situation.

Impact :



D - Masse des V6



· Constat:

- Coque principale d'une masse minimum de 130 kg
- Pas en adéquation avec les standards de fabrication en France.
- Nécessité d'avoir des lests.

Proposition :

Passer à 110 kg la masse minimum

• Impact:



E – Equipements de sécurité des embarcations pontées



Constat:

- Écriture lourde
- pas forcément adaptée à l'écriture de la réglementation « DIVISION 240 »
- Règlement très figé

Proposition :

Faire référence au texte « DIVISION 240 »

• Impact:



F – Titre de Champion de France Minime



· Constat:

- L'animation jeune, « National Ocean Racing Espoir » se développe.
- La participation, notamment des DROM-COM est limitée car il n'y a pas de titre de champion de France dans cette catégorie d'âge.

Proposition :

 Lors du « National Ocean Racing Espoir », sur la base du classement individuel, délivrer le titre de champion de France minime.

• Impact:



G – V6 et championnat de France



Constat :

- La règle de composition d'une V6 pour être classé au championnat de France est trop ouverte.
- Demande des pratiquants de restreindre afin de ne pas arriver à des comportements extrêmes.

• Proposition:

- les équipiers d'une V6 doivent appartenir au même club ou au même département.
- Les autres V6 seront classées en « invités »

Impact :

Ajouter RP 53 et modifier RP 64



H – Simplification d'écriture



 Ajustement de plusieurs articles pour faciliter la compréhension et l'application.

• Impact:

Modifier RP 1

Modifier RP 5RP 44

- RP 45

Modifier RP 6RP 48

Réorganisation/modification des articles – RP 50
du chapitre des officiels : RP 8 à RP 14 – RP 51

Modifier RP 16RP 54

Modifier RP 17RP 74

- RP 21

- RP 26

- RP 98

- RP 35